



COMMUNE D'AURONS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 31 mai 2016**

L'an deux mille seize, le mardi 31 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.

Nombre de membres du conseil municipal : 13 (treize).

Etaient présents : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, Mme Séverine GARNIER, Mme Mélanie GAYDIER, Mme Liliane HEUZE, Mme Sophie KERNEN, M. Vincent BACHET, M. Boris FLAUD, M. Max FONTAINE.

Etaient excusées avec pouvoir : Mme Magali ROBERT donne pouvoir à M. André BERTERO.
Mme Emilie FRUTOSO donne pouvoir à M René BERTOLINA. Mme Annie NOGIER donne pouvoir à Mr Jacques CAMPION.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles, L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :
À l'unanimité des voix, Mme Mélanie GAYDIER, a été désignée pour remplir ces fonctions et les a accepter.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h05.

* * *

1. Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 8 mars 2016 ;

Rapporteur : Monsieur le Maire : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2016.

2. Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône (SMED13) ;

Mr le Maire explique au conseil municipal le besoin de modifier les statuts du Syndicat Mixte d'Energie du Département (SMED13), il s'agit d'étendre les compétences du syndicat et les infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou véhicules hybrides rechargeables, des infrastructures de distribution de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), des réseaux

de chaleur et de froid. Ces compétences s'inscriront comme nouvelles compétences optionnelles et devront modifier les articles 2 et 3 des statuts en vigueur. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la modification des statuts du SMED13.

3. *Transfert des pouvoirs de polices administratives spéciales transférables au Président de la Métropole Aix Marseille Provence ;*

Monsieur le maire rappelle que cette délibération avait été reportée lors de la séance du conseil municipal du 8 mars dernier, suite à la démission du Président de la métropole AIX MARSEILLE PROVENCE, Mr Jean Claude GAUDIN.

Rappel : On compte ainsi 6 pouvoirs de polices administratives spéciales faisant l'objet d'un transfert automatique au profit du Président de l'intercommunalité :

- La collecte des déchets
- L'assainissement collectif et non collectif
- L'habitat (sécurité des bâtiments publics, immeubles collectifs, édifices menaçant de ruine)
- Aires d'accueil des gens du voyage,
- Circulation et stationnement dans le cadre de la voirie
- Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition visant à transférer les pouvoirs de polices administratives spéciales du maire, au Président de la métropole Aix-Marseille-Provence.

4. *Notification des taxes directes locales pour l'exercice 2016 ;*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les montants des trois taxes communales (taxes d'habitations, foncier bâti et foncier non bâti) ne nous avaient pas été transmis par la Trésorerie Principale lors du conseil municipal en date du 8 mars 2016. Monsieur le maire rappelle les taux et donne lecture des produits correspondants

Taxe d'habitation :	10,08%	soit	76 849€
Taxe foncière (bâti) :	12,03%	soit	69 990€
Taxe (non bâti) :	40,20%	soit	3 658€
Total :			150 497€

5. *Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE ;*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commission Locale des Charges Transférées est fondamentale pour accompagner le dispositif transitoire des transferts de compétence entre les communes et la métropole. Le membre titulaire étant Monsieur le maire membre du conseil métropolitain, il faut élire son suppléant. Monsieur le maire propose Monsieur Jacques CAMPION comme membre suppléant qui accepte la proposition du maire. Après en avoir délibéré Mr Jacques CAMPION est élu membre suppléant de la CLECT.

6. *Délibération reportée ;*

7. *Délibération reportée ;*

8. *Attribution de la cotisation annuelle à l'office de tourisme du massif des Costes ;*

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune fait partie d'un groupement de cinq communes adhérente à l'office du tourisme du massif des Costes (Alleins, La Barben, Vernègues,

Pelissanne et Aurons) et que chaque commune attribue une subvention d'un montant de 3€ par habitants soit 1 650€ pour notre commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité des membres présents et représentés, l'octroi d'une subvention de 1 650€ à l'OT du massif des Costes.

9. Participation financière de la commune à la Mission Locale du pays Salonais ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune accompagne les actions conduites par la Mission Locale du Pays Salonais en direction des jeunes de 19 à 25 ans. Subvention d'un montant de 244€ pour notre commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité des membres présents et représentés, l'octroi d'une subvention de 244€ à la mission locale du pays Salonais.

10. Cotisation annuelle à l'association Union des Maires des Bouches du Rhône ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à l'Union des Maires des Bouches du Rhône depuis de nombreuses années, qu'un groupe de l'union des maires est constitué au sein de la métropole. Le montant proposé de cette cotisation est de 111,84€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité des membres présents et représentés, l'octroi d'une cotisation à l'Union des Maires 13 pour un montant de 111,84€.

11. Cotisation annuelle au fond de solidarité pour le logement (FSL) conduit par le Conseil Départemental 13 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) est assuré par le conseil départemental, il facilite le renforcement de la politique d'insertion par le logement en développant notamment, des aides individuelles aux ménages dans le besoin. Cette aide serait d'un montant de 0,30€ par habitants soit 163€ pour notre commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité des membres présents et représentés, l'octroi d'une contribution au FSL d'un montant de 111,84€.

12. Proposition d'échange de parcelle entre N°1 section 1 AUa (limites à redéfinir) et la parcelle N° 196 1 AUb ;

Délibération reportée pour manque d'avis des domaines.

Informations du Maire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

De l'avancement des travaux de l'installation de la vidéo protection qui sera en service prochainement.

De l'installation la semaine prochaine du panneau d'information qui sera situé au Sud du village.

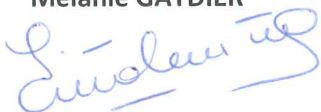
Que l'agenda Ad'Ap, Accessibilité programmée aux personnes handicapées, est terminé et sera présenté en Préfecture prochainement, coût des travaux estimés à 80 000€, ils seront programmés sur une période de trois années, et c'est une obligation de par la loi.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance

Mélanie GAYDIER



Le Maire

André BERTERO

